



Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes - 3 jours

Cette formation à destination des nouveaux intervenants au sein d'une association d'aide aux victimes (AAV) vise à bien comprendre le rôle et fonctionnement des AAV par rapport aux publics accueillis, à l'environnement partenarial et à la politique nationale d'aide aux victimes, de permettre à chacun d'apporter les premières réponses juridiques en matière de procédure pénale et de démarches à faire suite à une infraction pénale.

Durée : 18.00 heures

Modalité : Formation présentielle

Nombre maximum de participants : 14 personnes

Public

- Intervenants (salariés ou bénévoles) nouvellement embauchés au sein d'une association d'aide aux victimes

Prérequis

- Accessible à tout intervenant des AAV de France Victimes quels que soient sa formation, son statut et son poste.

Objectifs pédagogiques

- Reconnaître et faire respecter le cadre d'intervention défini par France Victimes en termes de déontologie et de bonnes pratiques et la politique d'aide aux victimes en France,
- Repérer les différentes étapes de procédure, les termes juridiques et les relations partenariales avec les autres professionnels du droit, de la santé et les associations afin de transmettre une information fiable et compréhensible aux victimes,
- Analyser le ressenti des victimes et analyser les besoins des personnes reçues en entretien

Contenu de la formation

- Tour de table des participants afin de situer leur cadre de travail et s'appuyer sur les AAV présentes pour expliquer les exemples
- L'environnement de l'association d'aide aux victimes
 - L'aide aux victimes en France : définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes
 - La Fédération France Victimes (missions, services, organisation)
 - Le rôle des AAV tout au long de la procédure (schéma de prise en charge global)
 - Les partenaires des AAV
- Approche du droit des victimes
 - L'organisation judiciaire
 - Les étapes de la procédure pénale
 - L'aide juridictionnelle
 - L'indemnisation
- Les conséquences psychologiques de l'infraction

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Dossier pédagogique
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets

Modalités d'évaluation

- Feuilles de présence.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Coût de la formation

Associations adhérentes à France Victimes : formation gratuite

9.1 / 10

SATISFACTION

Animation de la formation **9.5**

Contenu de la formation **8.7**

Déroulement de la formation **9.3**

Note générale de la formation ? **9.1**

Organisation de la formation **9.7**

Préparation de la formation **8.3**

27, avenue Parmentier 75011 Paris

n° SIRET : 339 175 705 00054 | Code APE : 9499Z

n° de déclaration d'activité : 11 75 45287 75 auprès du préfet de région Ile de France